

LE CONSEIL AU MARIAGE EN FRANCE

par

Gabriel MARTY

Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse

Avocat à la Cour d'Appel

Il est assez malaisé de donner des indications précises sur l'état en France de la question du conseil au mariage.

Qu'en France comme dans beaucoup d'autres pays il existe un besoin à cet égard, le fait est certain. S'il était utile en trouvant la confirmation dans les questions et réponses des "Courrier du coeur" que publient de nombreux magazines à gros tirage ou spécialisés. Dans un article récent la revue "Entreprise", sous le titre significatif, "Un français sur quatre lit un hebdomadaire de la presse du coeur", atteste la diffusion de ce genre de publication (Entreprise, Août 1956, p. 16).

Il semble que le besoin s'est trouvé accentué par l'évolution sociale qui a diminué ou supprimé les cadres et conseils traditionnels; le groupe familial rétréci autour du ménage, éloigné des hommes ou femmes de "bon conseil" que fournissaient les groupes familiaux plus étendus et plus stables; la mobilité et l'urbanisation de la vie, faisant disparaître les conseils amicaux autant que professionnels que constituaient le notaire ou le médecin de famille, le curé de la paroisse; les spécialistes, juristes ou médecins enfermés dans leur spécialité ou leur technique particulière et manquant de temps pour prêter une attention suffisante au côté humain du cas qui leur est soumis (cf. Robert Boudet, Les conseils familiaux, Pour la vie, 1955 p. 358). Peut-être la fréquence plus grande des mariages d'adolescents et la tendance à vivre entre "jeunes" (cf. Philippe Aries, Familles du demi siècle, in Renouveau des idées sur la famille, Cahier No. 18 de l'Institut National d'Etudes

Démographiques, sous la direction de Robert Prigent, p. 162 et s.) vient-elle accentuer cette " crise du conseil ".

Sans doute les conseils traditionnels ont été dans une certaine mesure relayés par d'autres, de qualité moins discutable que les réponses - généralement prudentes d'ailleurs - des " courriers " évoqués ci-dessus. Le développement des services sociaux, de toutes sortes (sur lesquels v. *Institutions sociales de la France* publiées par la Documentation française, sous la direction de Pierre Larroque, Tome III), avec un réseau de plus de 15.000 assistantes et auxiliaires sociales (loi du 9 avril 1955) peut permettre de répondre occasionnellement au besoin de conseil, dans la mesure où la famille en difficulté ne se ferme pas à l'action de l'assistante. Des créations comme celles des centres sociaux s'ils comprennent une permanence sociale intégrée à la vie de l'agglomération ou du quartier peuvent également jouer un rôle utile. (Cf. *Centres sociaux et centres de voisinage dans Famille dans le monde 1956*, p. 227 et s., et les statistiques fournies sur les activités d'environ 150 centres sociaux; v. aussi *Rapport du Ministre de la Santé et de la Population au Conseil économique et social de l'O.N.U.*, publié dans *Informations Sociales*, no. du 1er Juillet 1952). Les services d'aides aux mères et travailleuses familiales peuvent aussi intervenir utilement.

Mais il ne s'agit point d'inventorier ces conseils traditionnels ou occasionnels ; il s'agit de savoir quels sont les organismes spécialisés s'efforçant de répondre au besoin de conseil et de formation qui se manifeste à deux moments essentiels ; la préparation au mariage d'une part et les conseils aux époux en difficulté dans la vie conjugale et familiale.

I — Le premier de ces problèmes, la nécessité d'une certaine préparation au mariage est ressenti en France depuis assez longtemps, et d'assez nombreuses organisations se sont efforcées de le résoudre.

Aux lendemains de la première guerre mondiale, l'Abbé Viollet fondait l'Association du Mariage Chrétien qui avait en 1931 environ 30.000 adhérents ou abonnés. Cette association a tenu, dans ses congrès et ses publications, à aborder la plupart des grands

problèmes du mariage et de la famille. Elle a été à l'origine d'un renouveau de la pensée catholique sur le mariage. Elle s'est préoccupée particulièrement de l'éducation en vue du mariage et de retraites ou sessions de fiancés. Les groupements catholiques de jeunesse, l'Association catholique de la jeunesse française et ses mouvements spécialisés, Jeunesse agricole, et Jeunesse Étudiante chrétienne, ont prolongé ce travail, qui se continue dans le mouvement de jeunes foyers autour des revues de spiritualité conjugale Foyers (86 Rue de Gergovie Paris 15e) et l'Anneau d'Or (9 Rue Gustave Flaubert, Paris 17e). A Strasbourg existe aussi depuis 1949 une Ecole de Préparation au mariage qui est devenue, en 1955, l'Institut d'action familiale lequel a organisé en 1957, 47 sessions ou écoles de fiancés dans tout le diocèse de Strasbourg (cf. Cahiers d'action religieuse 1957, p. 211 et s.)

Une " école de parents " créée à Paris il y a environ un quart de siècle donne des enseignements de préparation au mariage dans certaines grandes écoles de formation d'Ingénieurs et de Professeurs (cf. Familles dans le monde 1955 p. 177, La préparation lointaine au mariage; et Institutions sociales de la France, II p. 75 et s.).

Dans l'Enseignement public un enseignement démographique est prévu.

Il — L'expérience anglaise du " Marriage Counselling " a suscité une autre initiative qui, sans négliger la préparation au mariage et à la vie de famille, s'attache à l'autre aspect du problème: le conseil et l'aide aux époux en désaccord ou difficultés mettant en péril la stabilité ou l'union conjugale.

Dans ce but a été créée en 1955 une association spécialisée, dénommée " Les Conseils familiaux français " (91 avenue de Wagram Paris 17e).

L'article I des statuts définit clairement les buts de cette association :

art. I.

" En vue de concourir à la stabilité et au libre épanouissement de la famille française constituée selon l'Ordonnance du 3

mars 1945, par le mariage et la filiation légitime ou adoptive, l'Association des Consultations Familiales et des Conseillers de Relations Familiales, association dite : " les conseils familiaux français " a pour objet :

1° — d'étudier et de promouvoir en France l'organisation et le développement de centres de consultations familiales afin de contribuer à l'harmonie des relations entre époux, à la prévention de la dissociation conjugale et à la solution des problèmes de relations familiales ;

2° — d'assurer à cet effet la qualification des conseillers de relations familiales, leur préparation à ce rôle, leur groupement, et éventuellement la défense de leur titre de conseillers de relations familiales ;

3° — de coopérer avec les organismes familiaux et les éducateurs à l'étude des problèmes posés par la préparation des enfants, des adolescents et en général de tous les jeunes, au mariage et à la vie de famille.

4° — de participer à toute action jugée nécessaire auprès de l'opinion publique ou des pouvoirs publics dans les divers domaines énumérés ci-dessus. "

D'après l'article 3 " la qualité de conseiller de relations familiales est reconnue par le Conseil d'Administration aux personnes dont les qualités intellectuelles et morales, ainsi que la compétence technique se seront affirmées dans l'exercice d'une action sociale correspondant aux fins de l'association " et d'après l'article 10 "les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées "

L'association, dans sa première réunion, a concrétisé ses vues sur la famille dans une déclaration : " Qu'est ce que la famille pour l'association des conseils familiaux français " (Pour la Vie, 1955, p. 438 et s.).

La technique générale du recrutement des conseillers et les vues sur les règles de discrétion, d'humanité et d'amitié, plus encore que de technicité, qui doivent présider à une étude soignée

de cas, dès lors nécessairement limitées en nombre — du moins dans les débuts — sont largement inspirées des expériences anglaises du " National Marriage Guidance Council " et du " Catholic Marriage Advisory Council " (cf. R. Boudet article précité et le " Mariage counselling en Angleterre ", Pour la vie, 1955, p. 363 et s.; v. aussi David R. Mace : Qu'est ce qu'un conseiller matrimonial, Famille dans le monde, 1954, p. 115 et s.).

Les premières expériences ont été organisées à Paris (Maison de la famille de la Seine), à Lille (Union départementale des associations familiales) et à Strasbourg (Institut d'action familiale). Il s'agit d'initiatives trop récentes pour que l'on puisse en apprécier les résultats.

Un échange de vues sur les conseils familiaux figurait au programme de la récente Semaine Sociale dont le thème était " Famille 1957 ".
